CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

THOMSON

Société Anonyme au capital de 1 052 300 655 euros
Siège social : 46, quai Alphonse Le Gallo - 92100 Boulogne-Billancourt

333 773 174 RCS Nanterre

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
30 MARS 2006
DEPOT N° 9330

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 7 MAI 2004

PROCES-VERBAL

- EXTRAIT -

L'an deux mil quatre et le 7 mai à 17 heures, les actionnaires de la société THOMSON (ci-après la *Société*) se sont réunis au CNIT - Amphithéâtre Goethe - 2, Place de la Défense, 92053, Paris La Défense, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire.

L'Assemblée Générale a été convoquée sur sur première convocation le 26 avril 2004. L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié le 24 mars 2004 au BALO et l'avis de convocation le 1er avril 2004 à la Gazette du Palais. Cette Assemblée n'a pu délibérer faute de quorum.

L'Assemblée a été convoquée ce jour sur deuxième convocation. L'avis de convocation a été publié le 26 avril 2004 dans la Gazette du Palais et au BALO le 28 avril 2004.

Cette assemblée a fait l'objet d'un communiqué de presse dans le journal INVESTIR.

Les titulaires d'actions inscrites au nominatif ont été convoqués individuellement.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée par les actionnaires lors de leur entrée en séance.

Monsieur Frank DANGEARD, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

Madame Géraldine LE MAIRE représentant la société T.S.A. et Monsieur Gérard MEYMARIAN, les actionnaires présents disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Marie-Ange DEBON est désignée comme Secrétaire.

Monsieur Thierry de BAILLIENCOURT représentant le Cabinet MAZARS & GUÉRARD et Monsieur Jérôme GUIRAUDEN représentant le Cabinet BARBIER FRINAULT & AUTRES, Commissaires aux Comptes, assistent à l'Assemblée.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée véritable par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent 81.561.854 actions et voix pour les résolutions à caractère ordinaire et 81.543.986 actions et voix pour les résolutions à caractère extraordinaire.

En conséquence, l'Assemblée réunissant 29,7% du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

Le Président rappelle que cette Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- ✓ Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ;
- ✓ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003, après avoir pris connaissance dans les deux cas du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Président du Conseil d'Administration, du rapport général des Commissaires aux comptes et du rapport relatif au rapport du Président établis par les Commissaires aux comptes ;
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003 ;
- ✓ Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- ✓ Ratification de la cooptation en tant qu'administrateur de Messieurs Paul Murray, M. Henry P. Vigil et de M. Eric Bourdais de Charbonnière en qualité d'administrateur ;
- ✓ Renouvellement des mandats d'administrateur de M. Thierry Breton, M. Frank Dangeard, M. Eddy Hartenstein, M. Igor Landau, M. Pierre Lescure et M. Henry P. Vigil ;
- ✓ Nomination en tant qu'administrateur de M. Didier Lombard ;
- ✓ Renouvellement du mandat du Cabinet Mazars & Guérard en tant que Commissaire aux comptes titulaire ;
- ✓ Nomination de M. Patrick de Cambourg en tant que Commissaire aux comptes suppléant ;
- ✓ Allocation de jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration ;
- ✓ Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions ;
- ✓ Pouvoirs pour formalités.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- ✓ Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital par voie d'annulation d'actions acquises dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- ✓ Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme, accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ;
- ✓ Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions et de valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme, accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- ✓ Autorisation à donner au Conseil d'Administration de procéder, en une ou plusieurs fois, à une ou des augmentation(s) de capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires en faveur de Carlton Communications Plc ;
- ✓ Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social de la Société au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan partenarial d'épargne salariale volontaire ;
- ✓ Modifications des Statuts ;
- ✓ Pouvoirs pour formalités.

Conformément aux usages, les documents suivants sont déposés sur le bureau de l'Assemblée :

- ✓ Les exemplaires des journaux dans lesquels ont été publiés les avis de convocation et l'avis de réunion,
- ✓ Les modèles des lettres de convocation et du formulaire de vote adressés aux actionnaires,
- ✓ Les récépissés postaux des lettres recommandées avec accusé de réception adressées aux Commissaires aux Comptes,
- ✓ Copie du communiqué de presse,
- ✓ La feuille de présence,
- ✓ Les pouvoirs et le formulaire de vote par correspondance,
- ✓ Les documents adressés aux actionnaires sur leur demande ou mis à leur disposition,
- ✓ Les statuts de la société.

Le Président rappelle que les dispositions des articles 133 - 135 et 138 du décret n°67- 236 du 23 mars 1967 relatives à l'information des actionnaires ont été observées, et que les documents et renseignements visés aux articles 139 et 140 du même décret ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais fixés par la réglementation en vigueur.

DEBUT DE L'EXTRAIT

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, sous réserve de l'adoption de la vingt-cinquième résolution relative à la modification des statuts, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Eddy Hartenstein pour une durée de quatre ans. Le mandat d'administrateur de M. Eddy Hartenstein prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007.

Cette résolution est adoptée par 67.015.365 voix.

FIN DE L'EXTRAIT
